



VILLE DE SOLLIES PONT

EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 18 septembre 2014

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33
Date de la convocation 11 septembre 2014		
Date d'affichage 11 septembre 2014		
Objet de la délibération <i>Pôle services techniques – Service de l'urbanisme – Cession de la liaison piétonne par le Logis Familial Varois dénommée « passage Romain LAURERI »</i>		
Vote pour à l'unanimité		
POUR : 33		
CONTRE : 0		
ABSTENTION : 0		

L'an deux mille quatorze, le dix-huit septembre deux mille quatorze, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur André GARRON, Maire .

Etaient présents :

GARRON André, COQUAULT Jean-Pierre, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, FINO Joseph, LAKS Joëlle, CAPELA Marie-Pierre, SMADJA Marie-Aurore, FOUCOU Roseline, BOUBEKER Patrick, BELTRA Sandrine, LE TALLEC Jean-Claude, TREQUATTRINI Pascale, PICOT Joël, BORELLI Huguette, RE Daniel, CHAOUCHE Dalel, BIAU Joël, DELGADO Alexandra, GANDIN Frédéric, BERTRAND Huguette, ZUCK Bernard, CREMADES Laurence, MERMET-MEILLON Marc, BESSET Monique, BOUTIER Jean-Paul, CHEVROT Régis, GRISOLLE René, MAIRESSE Aude, DAVIGNON Jacques, MANDON-BONHOMME Céline

Procurations :

CHOLLEY Jocelyne donne procuration à CHEVROT Régis

Absents :

Aucun

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Joëlle LAKS est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

Lors de l'aménagement de l'ensemble immobilier dénommé « l'îlot de la gare », la commune avait émis le souhait de conserver une liaison piétonne entre la place de la Libération et le faubourg Notre Dame.

Ce programme étant réalisé et achevé, le Logis Familial Varois nous propose la cession à l'euro symbolique de cette voie. A cet effet, un état descriptif de division en volumes a été établi par un géomètre expert. Des lots et volumes ont été définis au profit de la commune, à savoir :

- Le lot numéro 2 fractionné en 2 sous volumes, volume 2.0.1 et 2.0.2.
 1. Le volume 2.0.1 pour une superficie de 184 m² limité par la dalle du parking à la cote
 - 0.68 m et à la hauteur de la cote de + 2.70 m.
 2. Le volume 2.0.2 pour une superficie de 173 m² limité par la dalle du parking à la cote
 - 1.08 m et à la hauteur de la cote de + 2.70 m.

VU la proposition de cession à l'euro symbolique de la voie servant de liaison entre la place de la Libération et le faubourg Notre Dame par le Logis Familial Varois.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

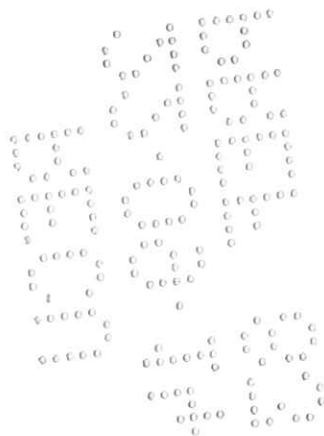
à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants

- **AUTORISE** le maire à signer tout document relatif à cette cession.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON
Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 22 SEP. 2014
et publication ou notification du 25 SEP. 2014



2



PLAN de COMPOSITION

Echelle : 1/500

